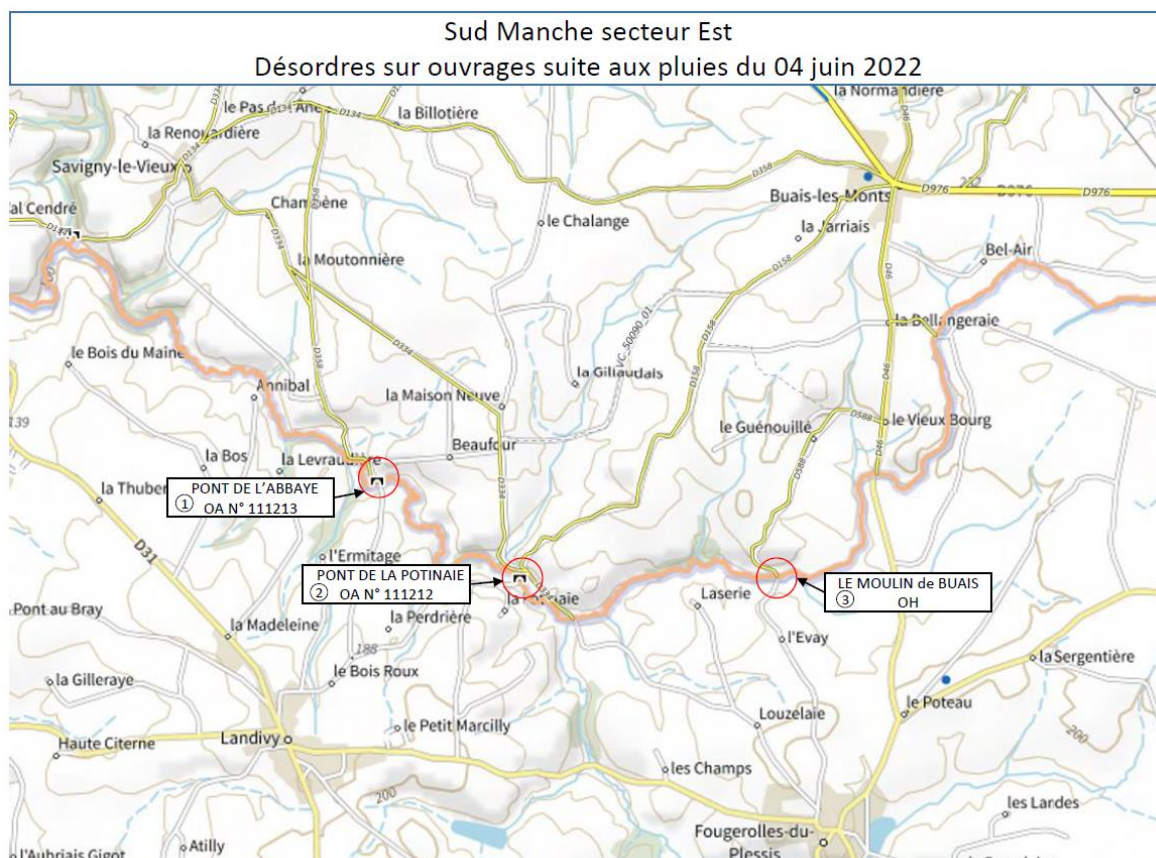


# INTEMPÉRIES DU SUD-MANCHE

## INAUGURATION DES OUVRAGES D'ART RECONSTRUITS



Le 4 juin 2022, un orage d'une forte intensité s'est abattu sur les communes de Buais-les-Monts, Fougerolles-du-Plessis, Landivy et Savigny-le-Vieux entraînant une crue exceptionnelle des rivières de « La Tabuère » et du « Moulin du Pré » formant la limite départementale entre la Manche et la Mayenne. Trois routes ont été impactées : la RD 588 sur le secteur du moulin de Buais, la RD 358 sur le pont de l'Abbaye, et la RD 158 sur le secteur du pont de la Potinaie.



### RD 588 – Le Moulin de Buais :

Sur cette voie, départementale côté Manche, et communale côté Mayenne sur Fougerolles-du-Plessis, le remblai routier a été emporté de part et d'autre du ponceau en maçonnerie qui lui, en revanche, n'a subi que peu de dégâts. La route a été fermée à la circulation.



Les travaux ont consisté en la réparation du ponceau en maçonnerie, la pose d'un second ponceau en cadre préfabriqué en béton, la pose d'une surverse en buse béton faisant également fonction de passage à petite faune, la reconstruction du remblai routier et la reconstitution de la chaussée.

Ils ont débuté le 27 septembre 2022 et se sont terminés le 23 décembre 2022.



### RD 358 – Le Pont de l'Abbaye

La route départementale coté Manche est prolongée par une voie communale côté Mayenne sur Landivy.



La crue a emporté la route sur dix-sept mètres, ainsi que le pont en maçonnerie, qui était à reconstruire entièrement. Le nouvel ouvrage comporte désormais une ouverture de quatre mètres contre trois mètres cinquante avant son effondrement. Il est équipé de murs d'entonnement en maçonnerie destinés à réduire le risque d'embâcles. De plus, la largeur de la plateforme routière est augmentée afin de permettre le passage des engins agricoles, que n'autorisait pas l'ancien pont.



Sa structure se veut discrète afin de s'intégrer dans le périmètre de l'Abbaye de Savigny, classée au titre des monuments historiques.

Le démarrage des travaux a eu lieu le 24 octobre 2022 pour une durée de 3 mois (hors intempéries qui ont sévi du 21 novembre au 4 décembre 2022). Le chantier s'est terminé le 31 janvier 2023.



### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le Département de la Manche disposant de services en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour ces réparations urgentes, contrairement aux communes de Fougerolles-du-Plessis, de Landivy et de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, les opérations ont fait l'objet, d'un commun accord, d'un transfert de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre au Département de la Manche. La Communauté de Communes du Bocage Mayennais ayant en charge l'entretien courant de la voirie.

### **Financement**

Le financement des deux reconstructions d'ouvrage, sur la RD 588 et la RD 358, est assuré par le bloc communal à hauteur de 50 %. Les opérations comprennent les études, les travaux, les contrôles et les frais de maîtrise d'œuvre.

Une convention tripartite passée avec la commune de Landivy et la CCBM comprend la reconstruction du pont de l'Abbaye et les réparations de la VC de « La Potinaie ». Celle passée avec la commune de Fougerolles-du-Plessis et la communauté de communes du Bocage Mayennais concerne uniquement la route du Moulin de Buais. La part départementale est financée sur le budget des grosses réparations d'ouvrages d'art.

Opération	Répartition hors taxes arrondie à l'euro				
	Total	Département de la Manche	Communauté de communes du Bocage Mayennais	Commune de Fougerolles-du-Plessis	Commune de Landivy
RD 588 Moulin de Buais	187 708	93 854	4 579	89 275	
RD 358 Pont de l'Abbaye	288 418	144 209	2 749		141 460
<b>total</b>	<b>476 126</b>	<b>238 063</b>	<b>7 328</b>	<b>89 275</b>	<b>141 460</b>

### RD 158 – Le Pont de la Potinaie

A la jonction de Buais, Savigny-le-Vieux et Landivy le long de la RD 158, une érosion régressive sur le remblai routier a été observée en trois endroits (2 de part et d'autre du pont et un sur une grande longueur plus loin en rive droite coté Manche). Le pont et la chaussée étaient intacts hormis le quart de cône en enrochement en amont de la rive droite. Une fosse profonde s'était produite en aval rive droite à proximité du pont.



Les travaux ont consisté à reconstituer les talus par un enrochement (terrassements, déblais) et la réalisation d'une poutre de rive, coté Manche, le long de la chaussée où l'enrochement a été fait. La fosse a été comblée par les matériaux éparpillés du site.

Le financement de la réparation des accotements de la RD 158 côté Landivy est pris en charge à 100 % par la commune, soit 4 465 euros. Coté Manche les travaux s'élèvent à 24 000 euros.